



Le Petit Echo de CREMPS



<http://pagesperso-orange.fr/cremps>

**Compte-Rendu
Conseil Municipal**
Pages 2 à 13

Mesdames, Messieurs,

Le 15 mars dernier, par une participation importante vous nous avez fait l'honneur d'élire la liste « Bien vivre à Cremps » présentée à vos suffrages pour gérer notre commune.

Etat civil Page 13

C'est pour nous, élus, un socle de confiance et de légitimité, et plus encore de responsabilités. Je tenais avant toute chose à vous remercier pour les votes que vous avez bien voulu nous accorder et, comme par le passé, nous mettrons à votre service et à votre écoute notre énergie, notre volonté et nos compétences pour que notre si beau village, tout en conservant sa qualité de vie, continue à se développer et à procurer le meilleur à ses habitants.

Scolarité Page 13

Je tiens également à saluer l'ensemble de mes collègues élus qui, par leur vote du 26 mai dernier, m'ont témoigné toute leur confiance, en m'élisant Maire. Je suis entourée de trois adjoints : Joceline Cournède, Michel Marot et Claude Conquet et d'une équipe motivée.

Intercommunalité
Pages 13 à 16

Après l'installation du nouveau conseil municipal, nous nous sommes attachés au partage des tâches. Des groupes de travail se sont formés aux seins de commissions communales (administration et finances, communication, voirie, bâtiments communaux, cadre de vie, environnement, développement durable, vie scolaire, jeunesse, fiscalité). Les nouveaux élus vont s'imprégner des dossiers en cours et préparer ceux à venir.

**Vie associative –
Vie du village du village**
Pages 17 à 22

Des représentants ont été désignés auprès des divers organismes avec lesquels nous sommes liés (Communauté de Communes, SESEL, SICTOM, PARC, Lot Energie, SIFA, SDAIL...). Notre implication s'est faite selon une répartition la mieux adaptée à la finalité de chacun.

Informations des syndicats
Pages 22 à 25

La population sera prochainement informée et sollicitée sur plusieurs sujets (entres autres) :
- L'adressage : La Poste a réalisé, en collaboration avec un groupe d'élus, un rapport de synthèse sur la dénomination et la numérotation des voies. Afin de vous le présenter, une réunion publique sera organisée prochainement.

Informations diverses
Pages 25 à 27

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Avant de passer à l'étape de rédaction du règlement et du zonage, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devra être débattu par tous les élus du territoire.

Mots croisés Page 28

- Gestion des déchets : Le SICTOM a validé la mise en place du mode de financement du service public de gestion des déchets avec la mise en place d'une tarification sous la forme d'une redevance incitative (REOMI). Des réunions publiques seront organisées à destination des usagers.

Le Petit Echo de Cremps

Tél. 05 65 24 74 27

cremps@orange.fr

La mairie est ouverte les lundis de 13h à 17h ; mercredi de 9h à 12h ; vendredi de 13h à 16h.

Cette année 2020 restera dans nos mémoires ... La crise sanitaire que nous traversons nous a marquée par le confinement bien sûr, par le fait de ne plus travailler pour certains ou le télétravail pour d'autres, de rester chez soi, de limiter les déplacements, d'apprendre les nouveaux réflexes de protection (distanciation, masques ...).

Au vu du contexte actuel, il est nécessaire de rappeler que l'épidémie n'est pas finie : seule la discipline individuelle et collective, en l'absence de traitement et de vaccin, limitera la propagation de la maladie avec en priorité le respect des gestes barrières. Le Département du Lot n'est pas épargné, selon l'ARS, au 27 octobre, le taux d'incidence est de 156,5 cas pour 100 000 habitants, le taux de positivité est de 10,6 % et 15 patients sont hospitalisés dont 4 en réanimation.

En France, l'état d'urgence sanitaire a été rétabli par décret le samedi 17 octobre. A l'heure où nous éditons le « petit écho » le gouvernement doit se prononcer sur de nouvelles restrictions.

Les élus sont à votre écoute et votre disposition pour répondre à vos attentes et à vos préoccupations. En espérant des jours meilleurs, confiante dans notre capacité à rebondir, à nous adapter aux contraintes, j'en appelle au courage de tous. Croyons-en-nous !

Nathalie RICARD, Maire de Cremps

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2020

Présents : Joseline COURNEDE, André GILES, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Excusé : Claude CONQUET

Absente non excusée : Evelyne CONQUET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision par délégation :

Révision du loyer à compter du 1^{er} janvier 2020, concernant l'appartement N° 2 au presbytère.

Loyer actuel : 462,65 €. Nouveau loyer 468,20 €.

Proposition d'adhésion au Syndicat d'Aménagement et d'Ingénieries du Lot (SDAIL) :

Ce syndicat est piloté par le Conseil Départemental. Il a pour but d'aider et de conseiller les communes en termes de sécurité routière, d'économie d'énergie, de rénovation des bâtiments communaux, etc... Deux projets municipaux entrent dans ce schéma : sécurisation du bourg et rénovation énergétique de l'ancienne école. Une adhésion à ce syndicat devrait permettre, outre des conseils avérés, une économie substantielle sur les études à mener. Coût de l'adhésion : 443 € pour 2020. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote pour l'adhésion.

Ont été élues membre titulaire au SDAIL : Nathalie RICARD, Suppléante : Joseline COURNEDE.

Adressage postal - Méthodes de travail :

Suite à la réunion du 8 janvier avec Mme PEYRIDIEU de la Poste, il convient que le Conseil Municipal mette en œuvre la 1^{ère} phase du projet, à savoir répertorier toutes les voies de la commune (routes, chemins, impasses...) qui vont nécessiter une dénomination. Toutes les habitations devront faire l'objet de ce repérage et devront bénéficier de cette dénomination. Délai souhaité pour réaliser ce travail : 3 semaines.

Programme d'investissement des voiries communautaires et communales pour 2020 :

Voies communautaires : enveloppe provisoire : 39 527.12 € - 3 176.48 € (emprunt 2020) soit 36 350.64 €.

Travaux prévus (report de 2019) : route de Pouzergues et route de Biargues pour un montant d'environ 19 124 € (à confirmer par le maître d'œuvre). Le solde sera gardé pour de petits travaux ponctuels et une réserve en cas d'urgence. Sachant que si toute la somme n'a pas été utilisée, elle sera reportée sur le montant de l'année prochaine.

Voies communales : des devis vont être demandés pour les réfections au Mas d'Albenque, la route des Cabanes et la route de Rouqual. Le choix sera fait en fonction des montants des devis et de l'urgence des travaux.

Etude devis de volets roulants pour les logements communaux :

Il s'agit de remplacer les volets des deux appartements de l'ancienne école au 1^{er} étage. Après étude des 3 devis reçus, le Conseil municipal a retenu l'entreprise Cahors. Montant du devis pour 8 volets roulants fonctionnant à l'énergie solaire : 5 156,80 € TTC.

Informations commissions :

Syndicat des Eaux du Sud Est du Lot (SESEL). Ce syndicat remplace dorénavant les 3 syndicats de la communauté de communes (l'Iffernet, Le Bournac et Belfort/Montdoumerc). Le nouveau Bureau a été mis en place le 9 janvier. Monsieur PECH, ancien Président du Bournac en assure la présidence.

Questions diverses :

Logement de Mme DARS. Mme DARS a reçu, à sa demande, le 5 décembre dernier Mr Jean-Noël Liauzun en tant qu'ambassadeur de l'efficacité énergétique du Département. Le compte rendu de cette visite a été reçu en mairie. Des travaux de rénovation ont été conseillés. La priorité sera l'installation d'une VMC hygroréglable, des grilles d'entrée d'air sur les fenêtres situées dans les pièces sèches. Ces travaux seront réalisés dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

Vérification des installations électriques. La société SOCOTEC a réalisé la visite annuelle de la salle des fêtes, de la salle intergénérationnelle et de la Mairie. D'une manière générale les installations sont aux normes. Quelques petits travaux sont à réaliser afin que tout soit parfait.

Elections municipales. Elles auront lieu les 15 et 22 mars prochain.

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 25 février 2020

Présents : Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, André GILES, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Excusée : Jocelyne COURNEDE (a donné pouvoir à Michel MAROT)

Secrétaire de séance : Claude CONQUET

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Janvier 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Parmi les points à l'ordre du jour sont inscrits l'approbation des comptes de gestion 2019, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2019. Mme le Maire ne peut présider la séance. Michel MAROT est désigné Président de séance.

Décision par délégation :

Le logement vacant à l'ancienne école (1^{er} étage droite) est loué depuis le 1^{er} février 2020. Le loyer est de 361,04 €. Le nouveau locataire a versé une caution d'un montant identique.

Approbation du compte de gestion 2019 :

Le compte de gestion est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées. Le budget de fonctionnement se solde par un excédent 110 968,31 €. Après discussion, le compte de gestion 2019 est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif :

Comme le précise l'article L.2121-14, Madame le Maire n'a pris part au vote du compte administratif. Après présentation par le Président de séance, le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité des présents comme suit :

Compte rendu des Conseils municipaux

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 781,80			102 186,31	8 781,80	102 186,31
Opérations exercice	75 188,22	23 401,23	134 046,29	176 827,51	209 234,51	200 228,74
Total	83 970,02	23 401,23	134 046,29	279 013,82	218 016,31	302 415,05
Résultat de clôture	60 568,79			144 967,53		84 398,74
Restes à réaliser	16 270,00	18 077,53			16 270,00	18 077,53
Total cumulé	76 838,79	18 077,53		144 967,53	16 270,00	102 476,27
Résultat définitif	58 761,26			144 967,53		86 206,27

Affectation du résultat :

Le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 144 967,53 € et le compte d'investissement un déficit de 60 568,79 €. Le Président de séance propose d'affecter 58 761,26 € du compte de fonctionnement au compte d'investissement afin de couvrir le besoin de financement. L'excédent de fonctionnement 2020 s'élève à la somme de 86 206,27 €. Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Examen devis voirie :

Voirie communautaire : réfections de route mitoyenne Cremps-Laburgade au lieu-dit Biargues (550 ml) et au lieu-dit Pouzergues (560 ml) le tout pour un montant de 22 945,96 Euros TTC. Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Voirie communale : réfection du Roucal, montée église (en venant de Concots) pour un montant de 9 843,72 TTC Euros TTC. Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Goudronnage Lieu-dit « Le Combal » : reporté.

Dénomination des voies :

Le projet suit son cours, les élus ont fait des propositions de noms de routes, rues et impasses sur toute la commune. Ce travail a été envoyé à la Poste. Une réunion publique sera organisée prochainement.

Informations des commissions :

- L'Assemblée Générale du SICTOM aura lieu le jeudi 5 mars 2020.
- Le conseil d'école aura lieu le lundi 9 mars 2020.
- Le Conseil syndical du Parc Naturel Régional du Quercy a eu lieu le 23 Février à la Mairie de Labastide-Murat. L'information principale à retenir est l'accord du permis de construire pour la future maison du Parc à Labastide-Murat (à l'emplacement du camping actuel).

Questions et informations diverses :

Présentation du planning de permanence des élus pour les élections municipales et désignation de 4 élus pour le dépouillement du scrutin du 15 mars 2020.

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2020

Installation du conseil municipal nouvellement élu au 1^{er} tour des élections du 15 mars 2020

Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Joceline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Catherine LACAZE, Agnès LERIS, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER et Olivier VIALETTE.

Élection du Maire et des Adjointes :

Élection du Maire : Nathalie RICARD élue maire au premier tour.

Nombre poste d'adjoints : l'assemblée délibérante a fixé, par délibération, le nombre d'adjoints à trois.

Élections des Adjointes : Joceline COURNEDE élue première Adjointe au premier tour Michel MAROT élu deuxième Adjoint au premier tour Claude CONQUET élu troisième Adjoint au premier tour.

Secrétaire de séance : Agnès LERIS



Fixation des indemnités des élus :

L'indemnité du Maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum. Toutefois, dans toutes les communes, sans condition de seuil, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction, soit demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur. Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle ne souhaite pas prendre l'intégralité de l'indemnité de fonction. Suite à sa demande et en concertation avec l'assemblée délibérante, il a été décidé de fixer le montant de l'indemnité de Madame le Maire à 70 % de l'indice (25,5) soit une indemnité brute de 694,26 €. Il en est de même pour l'indemnité de fonction allouée aux adjoints, en concertation avec l'assemblée délibérante et suite aux souhaits des trois adjoints, les indemnités brutes ont été fixées à 60 % de l'indice (9,90) soit 231,03 €.

Délégations au maire :

Il a été décidé à l'unanimité de donner les délégations suivantes :

1° fixer, dans les limites d'un montant de 300 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas caractère fiscal.

- 2° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- 3° passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 4° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 5° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 6° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 7° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 8° fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 9° intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- 10° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € par sinistre.
- 11° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 30 000 € par année civile.
- 12° exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme.
- 13° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Désignations délégués : « Commissions communales » :

- **Commission administration et finance** : Nathalie RICARD, Michel MAROT, Laurence CASTELNAU, Olivier FRAYSSINET, Agnès LERIS
- **Commission communication** : Joceline COURNEDE, Agnès LERIS, Olivier VIALETTE, Nathalie RICARD
- **Commission voirie** : Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD
- **Commission Bâtiments Communaux** : Claude CONQUET, Olivier VIALETTE, Agnès LERIS, Nathalie RICARD
- **Commission cadre de vie, environnement, développement durable** : Arnaud TAILFER, Joceline COURNEDE, Laurence CASTELNAU, Olivier FRAYSSINET
- **Commission vie scolaire - Jeunesse** : Joceline COURNEDE, Catherine LACAZE
- **Commission Impôts** : Joceline COURNEDE, Jérôme POUZERGUES, Catherine LACAZE
- **Commission Protection Animale** : Titulaire : Agnès LERIS et suppléant : Jérôme POUZERGUES

Désignations délégués « Commissions communautaires » : Conseillers communautaires : titulaire : Nathalie RICARD et suppléante : Joceline COURNEDE

- **Commission tourisme, activités économiques** : titulaire : Arnaud TAILFER et suppléante : Laurence CASTELNAU
- **Commission infrastructure, urbanisme et SCOT** : titulaire : Michel MAROT et suppléante : Joceline COURNEDE
- **Commission Enfance-Jeunesse** : titulaire : Catherine LACAZE et suppléante : Joceline COURNEDE
- **Commission voirie-Environnement** : titulaire : Michel MAROT et suppléant : Jérôme POUZERGUES
- **Syndicat Mixte des Eaux du Sud-Est du Lot (SESEL)** : titulaire : Michel MAROT et suppléante : Nathalie RICARD
- **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy** : titulaire : Claude CONQUET et suppléant : Arnaud TAILFER
- **Syndicat Territoire d'Energies Lot** : titulaire : Michel MAROT et suppléante : Nathalie RICARD
- **SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)** : titulaire : Agnès LERIS et suppléante : Catherine LACAZE

• **Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDAIL)** : titulaire Claude CONQUET et suppléante : Joceline COURNEDE

Questions et informations diverses Délégations de fonctions aux adjoints (arrêté pris par le Maire) :

- Développement durable, cadre de vie, gestion de l'environnement : Joceline COURNEDE, 1ère adjointe.
- Gestion financière, gestion du personnel et communication : Michel MAROT, 2ème adjoint
- Patrimoine communal (bâtiments, voirie, réseaux) Claude CONQUET, 3ème adjoint.
- Permanences à la mairie : Elles seront assurées le mercredi matin par le maire et les lundi après-midi et vendredi après-midi par les adjoints à tour de rôle.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 15 juin 2020

Présents : Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Joceline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Catherine LACAZE, Agnès LERIS, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER et Olivier VIALETTE.

Excusé : Michel MAROT (a transmis un pouvoir à Nathalie Ricard)

Secrétaire de séance : Agnès LERIS

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents.
Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Demande acceptée.

Association des Mouvements du cœur (Qi-Gong) :

La mairie a reçu un courrier du trésorier de l'association demandant un geste sur le prix de la location de la salle intergénérationnelle sur l'année 2020 compte tenu de la situation sanitaire ayant entraîné des annulations de cours. Location à l'année : 350 € pour 2 sessions par semaine (cours et formations). Octobre 2019 à Mars 2020 : 1 cours par semaine. Calcul fait sur la base du prorata : 87,50 €. Accepté à l'unanimité.

Révision annuelle au 1^{er} juillet 2020 du loyer logement n°1 au presbytère :

Augmentation de 0,90% soit 375,34 € au lieu de 371,89 €.

Budget 2020 - Vote des taux des 3 taxes directes locales :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en raison de la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons.

Les taux sont donc les suivants : Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB) : 3,81% ; Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFNB) : 46,25% ; Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 14,45%

Exonération de la taxe d'habitation en 2023 pour toutes les résidences principales. La compensation de la taxe d'habitation sera faite à l'euro près (montant reversé par l'état avec le taux adopté en 2017 et sur les bases fiscales de 2020).

Budget 2020 - Attribution des subventions :

Après avoir examiné toutes les demandes, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- * Fédération Nationale des Anciens Combattants de Lalbenque : 50 €
 - * Football Club de Lalbenque-Fontanes : 150 € (des enfants de Cremps sont adhérents)
 - * Les Restaurants du Cœur : Pas de subvention accordée. Une proposition d'achat de produits de première nécessité d'une valeur de 50 € sera proposée à l'association pour l'antenne des restaurants du cœur de Lalbenque.
- En attente de recevoir d'autres demandes de subvention : Comité des Fêtes et Société de chasse (associations communales).

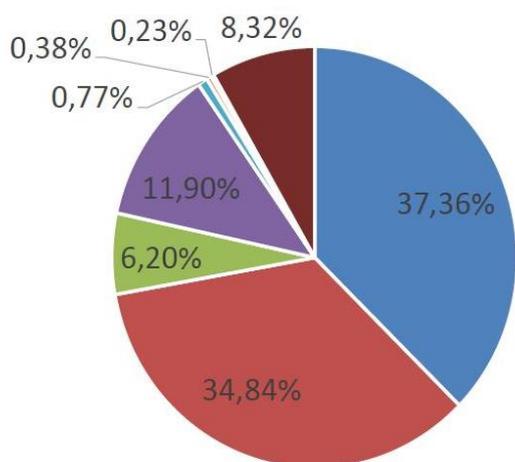
Remboursement indemnités des élus :

50% de l'indemnité reçue par Mme le Maire sera reversé à la commune sous forme de don soit 1 380,90 € du 1er janvier au 25 mai 2020.

Les adjoints souhaitent reverser leurs indemnités pendant la période de confinement. Ces dons seront reversés de la même façon soit 180 €x3. Le Conseil Municipal accepte ces reversements et autorise Madame le Maire à encaisser les chèques. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

Examen et vote du budget primitif 2020 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

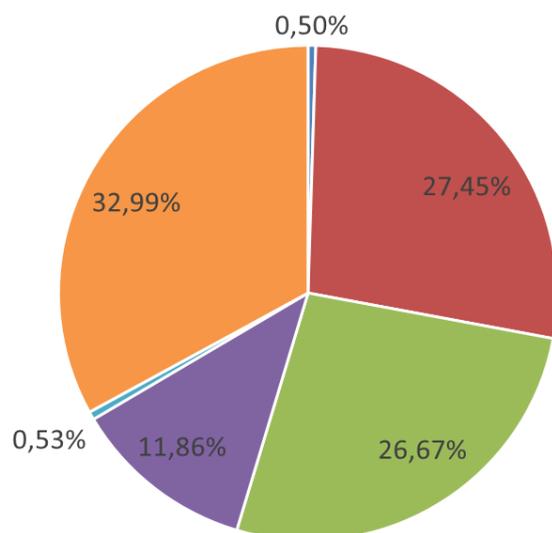


Virement à la section investissement	37,36%	97618,24
Charges à caractère général	34,84%	91030,27
Charges de personnel	6,20%	16200,00
Charges de gestion courante	11,90%	31100,00
Charges financières	0,77%	2020,00
Charges exceptionnelles	0,38%	1000,00
Amortissements	0,23%	609,76
Atténuation de charges	8,32%	21728,00
Total	100,00%	261306,27

- Virement à la sect° invest.
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Amortissements
- Atténuation de charges

Produits services	0,50%	1300,00
Impôts et taxes	27,45%	71718,00
Dotations participations	26,67%	69702,00
Autres produits gestion courante	11,86%	31000,00
Produits exceptionnels	0,53%	1380,00
Excédent reporté	32,99%	86206,27
Total	100,00%	261306,27

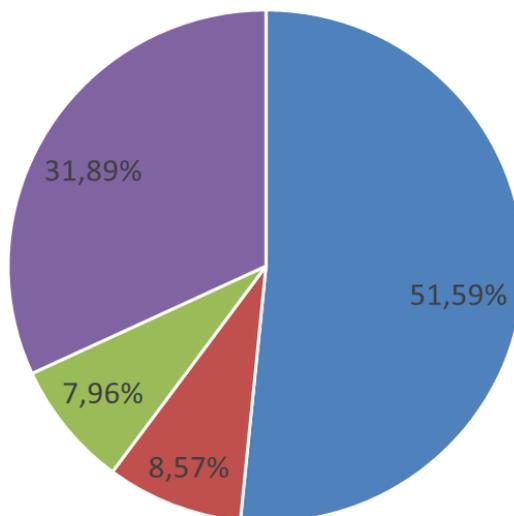
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Produits services
- Impôts et taxes
- Dotations participations
- Autres produits gestion courante
- Produits exceptionnels
- Excédent reporté

Compte rendu des Conseils municipaux

DEPENSES INVESTISSEMENT

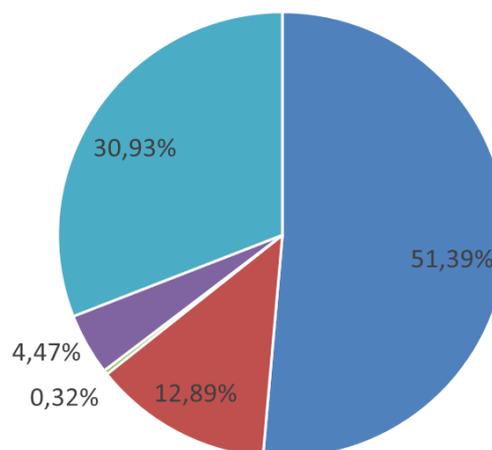


Travaux	51,59%	98000
Reste à réaliser	8,57%	16270
Charges financières	7,96%	15114,04
Déficit investissement	31,89%	60568,79
Total	100,00%	189952,83

■ Travaux ■ Reste à réaliser ■ Charges financières ■ Déficit investissement

RECETTES INVESTISSEMENT

Virement de la section fonctionnement	51,39%	97618,24
Subventions	12,89%	24479,53
Amortissement	0,32%	609,76
Recettes financières	4,47%	8484,04
Affectation résultat	30,93%	58761,26
Total	100,00%	189952,83



■ Virement de la sect* fonct. ■ Subventions ■ Amortissement ■ Recettes financières ■ Affectat* résultat

- Le budget primitif d'investissement 2020 est adopté à l'unanimité.
- Le budget primitif 2020 de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

Devis aménagement Salle des Fêtes :

Paravent WC hommes + étagères : devis entreprise Pouget adopté à l'unanimité : 1 008 € TTC.

Désignation d'un référent Syded : Agnès LERIS

Présentation du projet adressage :

Projet effectué avec l'aide de La Poste. Une réunion publique sera organisée à la Salle des Fêtes à la rentrée de Septembre. Présentation du projet aux habitants de Cremps. Dénominations routes, chemins, rues, impasses (exemple : route de Cahors serait route des Fournets).

Questions et informations diverses :

- Travaux appartements 1^{er} étage (ancienne école) : Les volets roulants sont posés (travaux votés au budget 2019).
- Portes de l'église repeintes à titre bénévole (fournitures fournies par la Mairie).
- Castine : M. Sébastien Poignet, gérant de l'entreprise SARTP, domicilié à Cremps a offert à la commune 2 camions de castine.
- Travaux Epareuse : M. Gonzalez (mandaté par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne) sera sur la commune entre le 17 et le 20 juin pour effectuer le débroussaillage sur les routes communautaires.
- Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID) : 24 noms de propriétaires fonciers de la commune proposés pour être commissaires. La désignation définitive de 6 titulaires et 6 suppléants sera effectuée par le directeur régional/département des finances publiques.
- Le Petit Écho paraîtra à la rentrée de Septembre.
- Site internet : La mise à jour du site internet est gérée par Olivier Vialette. Ce site a besoin d'être relooké. Des renseignements vont être pris pour créer un nouveau site avec l'aide d'un concepteur local.
- Suppression des antennes Xylan : La commune a récupéré 3 boîtiers électriques et 3 poteaux en bois.
- Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne : l'élection du nouveau président aura lieu vers le 10 juillet. Puis l'élection des délégués aux commissions communautaires par le Conseil Municipal aura lieu courant juillet.
- Réunion du Comité des Fêtes de Cremps : Elle se déroulera le samedi 20 juin à 20h30.
- Fête des élus : date à définir pour Septembre/Octobre.

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020

Présents : Claude CONQUET, Joceline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Catherine LACAZE, Agnès LERIS, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER et Olivier VIALETTE.

Excusée : Laurence CASTELNAU

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Madame le Maire a ouvert la séance en remerciant tous les bénévoles du Comité des Fêtes qui ont, malgré les circonstances, organisé deux jours de fête. Un programme certes différent mais qui a eu le mérite d'exister et de réunir les Crempsoises et Crempsois autour d'un moment convivial.

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision par délégation :

Augmentation du loyer au 1^{er} septembre 2020 de l'appartement situé au 1^{er} étage bâtiment ancienne école Il passe de 362,06 € à 364,45 €.

Virement de crédit :

Ce point de l'ordre du jour est annulé.

Examen des demandes de subventions :

École Sainte Thérèse de Lalbenque : demande pour l'année scolaire 2019-2020. Deux enfants ont fréquenté l'établissement durant l'année. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 450 € par enfant, soit une somme de 900 €. Le Conseil Municipal accepte un virement de crédit de cette somme du compte 615231 au compte 6574 (subventions).

Société de chasse de Cremps : compte tenu des travaux effectués par ses membres (entretien des chemins communaux) le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide d'octroyer une aide de 300 €. Le Conseil Municipal accepte un virement de crédit de cette somme du compte 615231 au compte 6574 (subventions).

Demande d'attribution d'une case au columbarium :

Le Conseil Municipal décide de déroger à la réglementation en vigueur pour les raisons suivantes :

- le nombre de places au columbarium est assez conséquent et l'on peut en augmenter sa capacité,
- la personne ne réside pas sur la commune mais elle est native du village et ses parents sont inhumés à Cremps.

Constitution de la Commission de contrôle des élections :

La réglementation de constitution de la commission de contrôle des élections a été modifiée. Elle se compose de deux membres du conseil municipal, deux représentants de l'administration et deux pour le Tribunal choisis parmi la population. Ont été nommés :

Pour le Conseil Municipal : Olivier VIALETTE (titulaire) et Jérôme POUZERGUES (suppléant).

Pour l'Administration : Michel FRAYSSINET (titulaire) et Serge LACAZE (suppléant).

Pour le Tribunal : Corinne BACH (titulaire) et Jeannette SEMBEL (suppléante).

Délégués aux Commissions de la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne étant installée, Monsieur le Président Jean-Claude SAUVIER a souhaité qu'un délégué soit désigné dans chaque commune.

- Aménagement, développement durable, PLUI : Michel MAROT
- Social, Solidarité, Jeunesse : Catherine LACAZE
- Voirie, Infrastructure : Michel MAROT
- Communication, Vie démocratique : Joseline COURNEDE
- Gestion des déchets, Préservation de la ressource : Agnès LERIS
- Culture, Sports, Patrimoine, Vie associative : Laurence CASTELNAU
- Économie, Tourisme, Attractivité du territoire : Arnaud TAILFER
- Environnement, Transition Écologique : Olivier FRAYSSINET

Adressage :

La Poste, maître d'œuvre du projet, a terminé son travail ; elle a procédé à la dénomination de toutes les voies de la commune ainsi qu'à la numérotation de toutes les habitations. Le Conseil municipal et plus particulièrement la commission « Adressage » doit vérifier qu'aucune habitation n'a été oubliée.

Une réunion publique se tiendra courant novembre afin de présenter ce projet à la population et d'effectuer éventuellement quelques modifications sur les appellations retenues.

Travaux d'investissement :

Madame le Maire souhaite réactiver les commissions communales afin de préparer la nouvelle mandature. Des dates ont été fixées pour pouvoir présenter les projets lors des prochains conseils.

Information Commissions :

Les délégués désignés ont participé aux premières réunions qui ont été marquées essentiellement par l'élection des présidents et les bureaux (SESEL, PARC, SICTOM).

Informations diverses :

- Procurations postales. Afin de pouvoir récupérer les différents recommandés adressés à la mairie, Madame le Maire, Laurence Castelnau et Claude Conquet ont été mandatés et sont donc autorisés à réceptionner ces plis.
- Coordonnées Mail. Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord afin que soit transmise leur adresse mail au Président du Conseil départemental, aux sénateurs et aux députés. Ainsi pourront circuler les informations entre les élus.
- Petit écho. Il est prévu pour le mois d'octobre.
- Veillée PARC. Une veillée sera organisée le 18 décembre à 20h30, à la salle des fêtes de Cremps. Thème : Les brebis des Causses et la laine.
- Frelons asiatiques. Un nid a été détruit à Poux Blanc ; Intervention d'un professionnel pour un coût de 150 € à la charge de la commune, l'arbre étant sur le domaine public.
- Lac du Fraysse. Malgré les interdictions de baignade et de pêche ont été relevées des infractions : pêche et baignade de cavaliers avec leur monture. Madame le Maire a mis fin à ces agissements et invite le Conseil Municipal à une vigilance accrue.
- Peinture volets de la mairie. Elle devra être effectuée prochainement afin d'éviter leur détérioration.
- Qi Gong. Les cours devraient redémarrer mi-septembre.
- Atelier tricot. Le Conseil Municipal met à la disposition des tricoteuses la salle intergénérationnelle (en raison des règles sanitaires, elles s'engagent à nettoyer les lieux)
- Points lumineux Église. Les deux spots sont défectueux : il convient de prévenir la FDEL pour procéder à la réparation (demande de changement des ampoules via du LED et si possible un raccordement à l'éclairage public)
- Urbanisme 2020. Sur la commune, depuis le 1^{er} janvier, ont été déposés 4 permis de construire, 1 demande de CU et 7 demandes de travaux.
- Mas de Gouzou. L'état de la bâtisse d'une maison au Mas de Gouzou devient problématique (toiture défectueuse danger imminent sur le domaine public). De plus la parcelle qui entoure la maison est dans un état de végétation excessive. Un courrier va être adressé au propriétaire lui demandant d'intervenir rapidement en application de l'arrêté préfectoral réglementant les obligations de débroussaillage liées à l'occupation des sols.
- Recup'verre : Pour des raisons pratiques (locations des salles, sollicitation des habitants...) un courrier va être adressé au Syded pour une demande supplémentaire d'un recup'verre à installer dans le Bourg.
- Voiries Départementales : Les routes D22 et D26 sont très détériorées. Un courrier va être envoyé au Conseil Départemental du Lot pour demander une remise en état de la voirie.
- Place l'église :
 - 1) Un courrier a été envoyé à la mairie pour demander le nettoyage régulier de la place devant l'église. L'albizia planté sur celle-ci perd ses fleurs. La personne chargée de l'entretien pour la commune effectuera le balayage.
 - 2) Un courrier a été reçu en mairie pour demander l'enlèvement de bambous situés contre une véranda, le tout étant sur la voie publique. Une réponse sera faite au demandeur pour obtenir un acte notarié précisant les noms et prénoms du ou des propriétaires de la maison et de la véranda.
 - 3) Un courrier a été adressé à la mairie ayant pour objet une demande d'autorisation concernant l'aménagement d'une haie sur un terrain communal. Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à cette demande pour la raison suivante : la commune ne souhaite pas vendre de parcelles publiques (par équité vis-à-vis d'autres demandes déjà émises et non acceptées).

Compte rendu des Conseils municipaux

- Comité d'Équitation du Lot : Le CDE du Lot et la Gendarmerie de Cahors représentée par le Capitaine Nicolas Nenil organiseront une réunion publique sur « les actes de cruautés sur les équidés », le lundi 21 septembre à 18h30 à la salle des fêtes de Cremps.

Etat civil du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020

Naissances :

- Léo BANKAERT, né le 13 juin 2020 à Cahors, parents domiciliés Rue du Lac.
- Marco CASSAN, né le 17 juin 2020 à Cahors, parents domiciliés à Mignot.
- Loan CONQUET, né le 3 juillet 2020, parents domiciliés à Poux Blanc.

Pacte civil de solidarité (PACS) :

- Pauline DEBOUT et Geoffrey GLORIAN le 4 juillet 2020, domiciliés à Brugal.
- Emilie BLANQUI et Marie-Laure De GUZMAN de SAINT NICOLAS le 6 juillet 2020, du Mas de Soulié.
- Estelle DOMINICÉ et Nicolas CONQUET, le 17 août 2020, domiciliés à Poux Blanc.

Décès :

- Béatrice DABLANC née POUZERGUES décédée à Cahors le 22 mars 2020, à l'âge de 47 ans, inhumée à Cremps le 25 mars 2020. Une messe, à l'occasion de la fête votive, a été célébrée en sa mémoire le dimanche 26 juillet 2020. Ses amis d'enfance et le Comité des Fêtes se sont réunis pour lui rendre hommage.
- Roland POUZERGUES, né le 25 juillet 1935, décédé à Cahors le 11 juillet 2020, à l'âge de 85 ans, inhumé à Cremps le 16 juillet 2020.
- Gisèle CONQUET née DARNEAUD décédée à Arcambal le 27 octobre 2020 à l'âge de 86 ans et inhumée à Cremps le 29 octobre 2020.

Scolarité Ecole publique de Lalbenque : Effectifs 2020-2021

Effectif maternelle : 88 élèves

Très Petite Section : 7 - Petite Section : 28 - Moyenne Section : 22 - Grande Section : 31

Effectif élémentaire : 164 élèves

Cours Primaire : 25, Cours Elémentaire 1 : 30, Cours Elémentaire 2 : 39, Cours Moyen 1 : 30, Cours Moyen 2 : 40

Intercommunalité du Pays de Lalbenque - Limogne

Retrouvez tous les comptes rendus détaillés sur papier à la Mairie de Cremps ou sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne : <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr>.

Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 31 janvier 2020 :

Enfance : modification du règlement intérieur de la micro-crèche.

Tourisme : convention d'occupation des locaux avec l'EPIC Office de Tourisme Cahors - vallée du Lot.

Culture : convention avec l'école de musique Tinteâmeart.

Bâtiments : Esclauzels Salle Culturelle : attribution des marchés de travaux ; Cénevières Salle Culturelle : avenants aux marchés de travaux ; Limogne Equipement Sportif : avenants aux marchés de travaux.
Economie : achat de terrains à la ZA de Lissaure à Lalbenque.

Budget : attribution de fond de concours.

Urbanisme - Aujols : approbation de l'AVAP ; Belfort de Quercy : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme ; Beauregard : Retrait et remplacement de la délibération d'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation.

Urbanisme - Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Informations et questions diverses.

Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 3 mars 2020 :

Budget : Présentation de la réforme de la taxe d'habitation et le mécanisme de compensation financière.

Environnement : Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) Présentation et débat sur le plan d'actions.

Culture : Régulation des collections de la médiathèque (désherbage).

Tourisme : Convention mise à disposition de personnel.

Bâtiments : Mises à disposition des investissements communautaires auprès des communes - Convention avec la commune de Cénevières ; Convention avec la commune de Limogne en Quercy ; Esclauzels Salle Culturelle : attribution des marchés de travaux lot N°9 Plomberie ; Lalbenque Aménagement de la perception.

Demandes de subventions.

Limogne salle culturelle : avenant 1 au procès-verbal de mise à disposition.

Limogne EHPAD demande de subvention DSIL.

Budget : Budget Principal.

Budget annexe Assainissement Non Collectif : Examen et vote du budget primitif 2020.

Budget annexe Zone Activité Economique.

Bâtiments - Convention d'occupation du domaine privé avec l'opérateur FREE à Montdoumerc.

Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation.

Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 7 juillet 2020 :

Installation des conseillers communautaires.

Présentation des compétences de la Communautés de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Election de la Présidence.

Fixation du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau.

Lecture de la charte de l'élu local.

Informations et questions diverses (prochaines réunions, désignation des membres aux organismes extérieurs, vote du budget primitif 2020, pouvoir de police...).

Jean-Claude Sauvier, élu président de la Communauté de communes

Ce 7 juillet, la salle des fêtes de Cremps accueillait le conseil communautaire du Pays de Lalbenque-Limogne. L'élection du nouveau président était à l'ordre du jour. Elle s'est déroulée à bulletins secrets. Jean-Claude Sauvier, maire de Laburgade, seul candidat, a été élu avec 26 voix (8 blancs, 3 nuls). Il succède ainsi à Jacques Pouget dont il a salué l'action.

« Je vais m'inscrire dans le renouveau avec une nouvelle gouvernance, instaurer des relations de proximité entre les communes membres et la Communauté de communes. Je ne veux plus de rivalité entre Lalbenque et Limogne. C'est tous ensemble qu'il faut mener les projets et faire fi des opinions politiques philosophiques de chacun. Nous allons poursuivre les travaux engagés - PLUI, PADD, CTG, plan Climat Volontaire - et nous allons nous engager sur le pacte de gouvernance » a-t-il déclaré.



Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 16 juillet 2020 :

Organisation : Election des Vice-Présidents et autres membres du Bureau.

Organisation : Elections et désignations des délégués aux divers organismes internes et extérieurs Syndicat mixte des eaux du Sud-Est du Lot (SESEL). SICTOM des Marches du Sud Quercy. SPANC- désignation du conseil d'exploitation ; CIAS.

Office de tourisme intercommunautaire « Cahors - Vallée du Lot ».

Syndicat mixte du bassin du Lemboulas. Syndicat Mixte du Bassin du Lot.

Syndicat Mixte du Bassin Célé-Lot Médiain.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Syndicat mixte "Lot numérique".

Désignation des délégués aux divers organismes extérieurs : SIVU de la Combe de Vals ; Syndicat Mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot ; Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy ; Comité National d'Action Sociale ; Association de gestion des MARPA de la CCPL ; Ecole de musique Musiques en Sud Quercy ; Association du site remarquable du goût de la truffe ; Association QUERCY CONTACTS ; SYDED ; FDEL/Territoire d'énergie Lot.

Organisation : Transfert de pouvoirs de police spéciale.

Organisation : Débat sur le pacte de gouvernance.

Budget : Fixation du montant des indemnités de fonctions de la Présidence et des Vice-Présidents. Projet sportif et culturel. Aide à la pratique sportive : Convention de partenariat avec le CDOS du Lot. Remboursement d'achats de protection COVID-19 au personnel.

Tourisme : convention d'objectifs et de partenariats pour le soutien à une campagne de communication touristique et attractivité du territoire.

Urbanisme : Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à Monsieur le Président.

Urbanisme : Modification simplifiée du PLU de la commune d'Aujols - Mise à disposition du dossier au public.

L'exécutif de la Communauté de communes élu lors de la séance du 16 juillet

L'exécutif de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne a été élu ce 16 juillet. La séance d'installation s'est déroulée à Cremps. « Tout est calé pour que l'on se mette au travail avec une équipe qui donne autant d'importance aux petites communes qu'aux grandes. La parité a également été respectée » s'est félicité le président, Jean-Claude Sauvier.

Les vice-présidents sont :

1^{er} vice-président - Aménagement et développement durable (PLUI, mise en œuvre du PADD, urbanisme, habitat et mobilité - : Matthieu Gaillard, maire de Limogne.

2^{ème} vice-présidente - social et solidarité (petite enfance, enfance/jeunesse, personnes en situation de fragilité, action sociale (CIAS, EHPAD, MARPA),
Projet Educatif Territorial : Nelly Ginestet, maire de Flaujac-Poujols. Par arrêté du président, Nathalie Ricard, maire de Cremps, a eu une délégation de fonction. Elle travaillera en binôme avec Nelly Ginestet.

3^{ème} vice-président - voirie et infrastructure : Yves Marlas, 1^{er} adjoint au maire à Concots.



4^{ème} vice-présidente - communication et vie démocratique (stratégie et outils, pacte de gouvernance, Comités consultatifs ad hoc) : Micheline Dubois, maire de Saillac.

5^{ème} vice-président - gestion des déchets et préservation de la ressource (ordures ménagères, SPANC, GEMAPI) : Francis Cammas, maire de Montdoumerc.

6^{ème} vice-président - culture, sport, patrimoine et vie associative (offre culturelle du territoire, patrimoine, projets sportifs et associatifs - : Geneviève Dejean, maire d'Aujols.

7^{ème} vice-président - économie et attractivité du territoire (Alimentation (PAT), tourisme, commerce, artisanat, santé) : Jacques Marzin, conseiller municipal à Lalbenque.

8^{ème} vice-président - environnement et transition écologique (agriculture, énergies renouvelables) : Bertrand Gouraud, maire de Vaylats.

Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque - Limogne en séance plénière du 23 juillet 2020 :

Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Vote des taux des taxes directes locales 2020

Examen et vote du budget primitif 2020

Suppression de régies comptables

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne (payfip)

Convention de prestation de service, fourniture de repas

Acceptation de don

Indemnités de conseil et de confection du budget du receveur

Personnel, création postes saisonnier

Fixation du nombre de membres au sein des commissions de travail

Informations et questions diverses

Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque - Limogne en séance plénière du 17 septembre 2020 :

Tourisme : Présentation du projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural ; Présentation de l'étude d'opportunité pour la création d'une maison de la truffe et des saveurs ; taxe de séjour 2021 ; Désignation des socio-professionnels au comité de direction de l'office de tourisme intercommunautaire « Cahors-Vallée du Lot ».

Installation des commissions de travail.

Election de la commission d'appel d'offre, appel à candidature par liste.

Elections et désignations des délégués aux divers organismes internes et extérieurs ;

Examen et adoption de la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2020.

Budget : suppression de la régie Maison de Service Aux Publics (MSAP)

Bâtiment : contrat de maintenance de l'ensemble des bâtiments (chauffage/climatisation/ventilation)

Bâtiment : Salle culturelle à Cénevières -Acquisition terrain CD 46

Jeunesse : Convention de partenariat avec Champ d'Images

Economie : convention l'OCCAL

Urbanisme : Droit de préemption sur la commune à Vidailac

Adhésion à l'association urgence Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)

Personnel : Modification du tableau des effectifs

Informations et questions diverses

Haut débit : Présentation du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cérémonie des vœux

Samedi 18 janvier, Nathalie Ricard, ainsi que le conseil municipal ont présenté leurs vœux. La maire a fait un retour sur les principaux dossiers 2019.

Le bâtiment de la mairie a subi des modifications nécessaires et obligatoires. "Les travaux de mises aux normes électriques ont été réalisés ainsi que la pose des volets et des descentes d'eaux pluviales. Reste la pose d'un garde-corps pour sécuriser l'entrée du bâtiment. La salle des fêtes est à ce jour équipée d'une ligne internet, d'un vidéoprojecteur et d'un écran de projection. Une pompe à chaleur a été installée". Par ailleurs deux études sont en cours avec les services du département :



la sécurisation de la traversée du village et la rénovation énergétique des logements communaux. "Une bonne nouvelle en ce début d'année, la fibre optique arrive. À ce jour, le déploiement du réseau est fait sur les hameaux du Mas de Vers et de Mignot. Pour le reste de la commune, il faudra patienter encore un peu".

En parallèle de la fibre, le 25 novembre dernier, le conseil municipal a délibéré pour la mise en place de l'adressage sur toute la commune. "Un bon adressage est indispensable pour déployer la fibre optique. Une bonne adresse facilite les interventions des services d'urgence, des livraisons, le repérage des GPS. La Poste a été retenue en tant que prestataire. En 2017, la commune avait obtenu 3 étoiles au concours village étoilé. Depuis des travaux de modernisation des luminaires ont été réalisés, la commune peut donc demander une nouvelle participation à ce concours, pour avoir amélioré la qualité de l'environnement nocturne, conciliant ainsi économies et intérêts

écologiques.

En préambule Nathalie Ricard ne manquait pas de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. Elle a également formulé une pensée pour tous ceux qui vivent des moments difficiles et pour les familles endeuillées. Elle a annoncé sa candidature aux prochaines élections, puis a chaleureusement remercié les personnes présentes et les a invités à partager un apéritif dînatoire.

Comité des Fêtes de Cremps

Une Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 1^{er} février 2020 à la salle intergénérationnelle. 38 personnes étaient présentes.

Il a été fait un rappel de la situation de l'association. Le bureau de l'association « comité d'animation et des fêtes de Cremps » a démissionné le 4 octobre 2019 sans nommer de successeurs et a confirmé cette démission lors de l'assemblée générale du 23 décembre 2019.

L'objectif de cette assemblée est : d'intégrer de nouveaux membres, d'élire un nouveau bureau et de voter une modification des statuts.

Intégration nouveaux membres : L'assemblée décide d'intégrer les nouveaux membres qui en font la demande pendant la réunion. Les 27 membres sont les membres actifs du Comité des Fêtes de Cremps.

Election d'un nouveau bureau pour une durée de 1 an :

Président : Bonnac Florent
Trésorière : Couyba Monique
Secrétaire : Miramond Régine
Vice-président : Valette Bertrand
Vice-présidente : Zaczek Dominique
Trésorière adjointe : Reis Natalina

Modification des statuts : Les nouveaux statuts (réf. : CF.STA.001 rév 1) sont votés à la majorité des présents. Ils sont applicables dès maintenant. Les changements majeurs sont les suivants : Changement de nom : « Comité des fêtes de Cremps » est le nouveau nom (le nom origine de l'association) - Durée du mandat du bureau passe de 3 à 1 an - Indépendance des rôles de Président et Trésorier - Ajout d'un article concernant l'utilisation de la licence IV (si utilisée) - Ajout d'un seuil de dépense autorisé au-delà duquel le bureau ou les membres doivent être consultés.

Manifestations à venir :

- Fête 2020 : Il est décidé de programmer la fête 2020 le week-end des 25 et 26 juillet 2020.
- Endurance équestre le 23 février 2020 ; Soirée cinéma en mai ou juin 2020 (à confirmer) ; Loto (date à définir) ; Concert musique classique (à étudier + besoin location piano).

« Merci chères crempsoises et chers crempsois !

Il faut parfois mettre un genou à terre pour prendre une impulsion plus forte et rebondir plus haut...

Ce début d'année 2020 pourrait s'assimiler à ce point bas pour le comité des fêtes de Cremps avant d'initier son rebond.

Merci donc aux courageux crempsois qui sont devenus nouveaux membres du comité des fêtes pour sa reconstruction. Le 1^{er} février 2020, cette nouvelle équipe a repris l'association sans gouvernance depuis des mois et sans beaucoup de ressources, mais ce challenge a sans doute dopé l'envie de mener un projet ensemble où l'esprit d'équipe serait remis au centre du terrain.

Merci aux bénévoles qui ont transformé un premier essai lors de la journée d'endurance équestre le 23 février 2020 en préparant les repas de plus de 100 cavaliers et accompagnants. Les sourires et les fous rires furent les premiers signes qu'une équipe était en train de se former. Jean Marie et Régine, fidèles à leurs valeurs, nous ont fait confiance, merci à eux également.

On pensait sans doute ne plus arrêter cet enthousiasme naissant quand la Covid-19 vint ralentir notre projet de fête 2020.

Ces difficultés et cette incertitude ont finalement affuté notre esprit.

Nous nous sommes donc posé la question suivante :

« C'est quoi la fête à Cremps ? »

Et nous avons répondu ainsi :

« C'est l'opportunité de rassembler les crempsois autour d'un moment convivial et festif »

Alors qu'importent les moyens et les circonstances, nous décidions de proposer une formule originale qui nous permettrait de ne pas prendre de risque sanitaire tout en préservant ce moment de fête.

Merci donc à vous crempsoises et crempsois qui êtes venus partager cette partie de pétanque, ce pique-nique ou ce verre de l'amitié sous les marronniers les 25 et 26 juillet 2020. Et merci aux jeunes pour leur implication formidable.

Il manque maintenant une seule chose au comité des fêtes : passer ce flambeau rallumé à la jeunesse. La fête, c'est eux qui la font le mieux, non ?

Le comité »

Endurance équestre

120 cavaliers réunis à Cremps

Dimanche 23 février dernier, 120 cavaliers et chevaux se sont élancés à Cremps sur les 80 km de chemins balisés, pour cette première grande course de l'année qui marque en beauté le début de la saison d'endurance équestre. La journée a démarré sous des conditions météo glaciales, mais très vite le soleil et la chaleur ont réchauffé cavaliers et chevaux. Dès 8 heures les premiers prenaient le départ pour 80 km à vitesse libre ; 2 boucles de 30 km et 1 boucle de 20 km. Trois boucles sur les superbes chemins balisés traversaient le parc régional des Causses du Quercy et les communes d'Aujols, Laburgade,



Lalbenque Escamps et retour au cœur du village de Cremps. Les clubs participants au championnat départemental : Etrier Cahors/Bégoux, Ecuries du Quercy Pradines, Les Ecuries du Causse à Combecave, tous ont été classés.

Rappelons que l'endurance équestre pratiquée individuellement est caractérisée par des épreuves d'extérieur, courues à vitesse imposée ou libre, sur un parcours balisé avec des examens vétérinaires réguliers (Vet-gates) validant la capacité du cheval ou du poney à parcourir de longues distances. Depuis de nombreuses années, à la même époque, c'est le joli village de Cremps qui est le premier à recevoir des cavaliers d'endurance dont certains de très haut niveau.

Désormais traditionnel, cet événement ouvre donc la saison de concours de la région Occitanie, ce qui permet aux chevaux et cavaliers de se qualifier pour accéder à des épreuves nationales et internationales. 16 participants ont suivi le stage de Chronométrateur organisé le samedi après-midi par les 2 Jours du Quercy et animé par Claire Sapet. Le nouveau comité des fêtes a chaleureusement accueilli tous les participants, et visiteurs sur ce week-end.

Résultats des différentes catégories :

Club 2 : 1re Anaïs Delatouche ; 2e Zina Meghraou ; 3e Anne Frechin Tesseyre.

Club 3 : 1re Emilie Lagarde ; 2e Camille Watrelot ; 3e Adeline Boussac.

Club Elite : 1re Léa Delchet ; 2e Marguerite Cail.

Club Elite GP : 1er Martin Boisroux ; 2e Mélina Fontanel ; 3e Marie Millet.

Amateur 1 GP 80 km Vitesse libre : Lucie Chenet cavalière du village de Laburgade.

Amateur 1 80 km vitesse imposée : 1re Emmanuelle Cousin ; 2e Lise Merlin ; 3e Isabelle Mouton.

Amateur 2 60 km : 1re Manon Scanu ; 2e Valérie Vielmas ; 3e Maureen Granier.

Amateur 3 40 km : 1re Sandra Mignot ; 2e Louise D'huyvetter ; 3e Eric Rouquier.

Amateur 4 20 km : 1er Michel Combette ; 2e Karine Redon ; 3e Jean-Claude Giorguitti.

Amateur 4 Spécial 30 km : 1er José Goncalves ; 2e Maria Johanna Salomaa.

Jean-Marie LAUDAT, Président du Comité départemental d'équitation du Lot

Rallye Valse et Joyeuse

Le dimanche 1^{er} mars 2020 s'est tenu le traditionnel repas annuel des sociétés de chasses de Cremps / Laburgade. Cette année la manifestation s'est déroulée dans la salle des fêtes de la commune de Cremps où une centaine de participants se sont retrouvés pour déguster un excellent repas préparé par un traiteur et aidé par les chasseurs bénévoles.

Sous la houlette du président de la société de chasse de Cremps, Jérôme Pouzergues, des sangliers ont été farcis et rôtis à la broche, appréciés par les convives. Nathalie Ricard, Jean-Claude Sauvier, maire de Laburgade, présents à ce rendez-vous traditionnel ont souligné la convivialité de cette manifestation qui réunit chasseurs, non chasseurs et citoyens des environs.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine à Laburgade.

Assemblée générale :

L'Association de chasse « Rallye Valse et Joyeuse » a tenu son assemblée générale ordinaire annuelle le dimanche 2 août 2020. Sur convocation de son président Jérôme Pouzergues, les adhérents de la Société de chasse ont fait le bilan de la saison et préparé la saison de chasse 2020-2021. Le tableau de chasse (2019-2020) fait état de 50 sangliers, 41 chevreuils en battue et 9 chevreuils en tir d'été. D'autre part, la société a procédé à l'achat et au lâcher de trois trions de lièvres, piégeage de 15 renards, 2 fouines et 40 pies. Le rappel moral et financier a été voté à l'unanimité. Tout le bureau étant démissionnaire, il a été procédé à de nouvelles élections. Le bureau se compose d'un Président : Olivier Brugidou ; d'un Vice-Président : Nicolas Giles ; d'un Secrétaire : Jérôme Pouzergues ; d'un Secrétaire-Adjoint : Michel Deilhaes ; d'un Trésorier : Francis Conquet ; d'un Trésorier-Adjoint : Daniel Durand.

Une délégation de pouvoir individuelle est attribuée à Jérôme POUZERGUES, qui gèrera et veillera au bon déroulement des battues aux sangliers, chevreuils et cerfs.

De nombreux sujets ont été abordés : tarifs des cartes, dates et organisations des battues, lâchers de lièvres et de faisans. Les règles de sécurité, notamment en battue, ont été largement rappelées lors de cette Assemblée Générale.

Le président a clôturé cette réunion en souhaitant à tous les chasseurs une bonne saison de chasse.

Cérémonie du 8 mai

Message du Président de la République à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 75^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, lu par Mme Nathalie RICARD, Maire de Cremps, au monument aux morts de Cremps.

Ce 8 mai ne ressemble pas à un 8 mai.

Il n'a pas le goût d'un jour de fête.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous rassembler en nombre devant les monuments de nos villes, sur les places de nos villages, pour nous souvenir ensemble de notre histoire.

Malgré tout, la Nation se retrouve par la pensée et les mille liens que notre mémoire commune tisse entre chacun de nous, cette étoffe des peuples, que nous agitions en ce jour dans un hommage silencieux.

C'est dans l'intimité de nos foyers, en pavoisant nos balcons et nos fenêtres, que nous convoquons cette année le souvenir glorieux de ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau du nazisme et reconquérir notre liberté.

C'était il y a 75 ans.

Notre continent refermait grâce à eux le chapitre le plus sombre de son histoire : cinq années d'horreur, de douleur, de terreur.

Pour notre pays, ce combat avait commencé dès septembre 1939.

Au printemps 1940, il y a 80 ans, la vague ennemie avait déferlé sur les frontières du Nord-Est et la digue de notre armée n'avait pas tenue.

Nos soldats pourtant s'étaient illustrés à de nombreuses reprises. Ceux de Montcornet, d'Abbeville, de Gembloux ou de Stone, les hommes de Narvik, les cadets de Saumur, l'armée des Alpes avaient défendu avec vigueur notre territoire et les couleurs de notre pays.

Ils sont « ceux de 40 ». Leur courage ne doit pas être oublié.

Dans le crépuscule de cette « étrange défaite », ils allumèrent des flambeaux. Leur éclat était un acte de foi et, au cœur de l'effondrement, il laissait poindre la promesse du 8 mai 1945. Cette aube nouvelle fut ensuite conquise de haute lutte par le combat des armées françaises et des armées alliées, par les Français Libres qui jamais ne renoncèrent à se battre, par le dévouement et le sacrifice des Résistants de l'Intérieur, par chaque Française, chaque Français qui refusa l'abaissement de notre nation et le dévoiement de nos idéaux.

La grande alliance de ces courages permit au Général de Gaulle d'asseoir la France à la table des vainqueurs.

La dignité maintenue, l'adversité surmontée, la liberté reconquise, le bonheur retrouvé : nous les devons à tous ces combattants, à tous ces Résistants. A ces héros, la Nation exprime son indéfectible gratitude et sa reconnaissance éternelle.

Le 8 mai 1945, c'est une joie bouleversée qui s'empara des peuples. Les drapeaux ornaient les fenêtres mais tant d'hommes étaient morts, tant de vies étaient brisées, tant de villes étaient ruinées. A la liesse succéda la tristesse et la désolation. Avec le retour des Déportés, les peuples découvrirent bientôt la barbarie nazie dans toute son horreur...

Rien, plus jamais, ne fut comme avant.

La fragilité révélée de nos vies et de nos civilisations nous les rendit plus précieuses encore. Au bout de cette longue nuit qu'avait traversé le monde, il fallait que l'humanité relevât la tête. Elle venait de découvrir horrifiée qu'elle pouvait s'anéantir elle-même et il lui fallait désormais refaire le monde, de fond en comble, ou à tout le moins « empêcher que le monde ne se défasse », selon le mot de Camus.

Ce fut l'heure, en France, de l'union nationale pour fonder « les beaux jours » annoncés par le Conseil National de la Résistance et bientôt retrouvés.

L'heure, en Europe, de l'effort commun pour bâtir un continent pacifié et fraternel.

L'heure, dans le monde, de construire les Nations unies et le multilatéralisme.

Aujourd'hui, nous commémorons la Victoire de ce 8 mai 1945, bien sûr, mais aussi, mais surtout, la paix qui l'a suivie.

C'est elle, la plus grande Victoire du 8 mai. Notre plus beau triomphe.

Notre combat à tous, 75 ans plus tard.

Vive la République !

Vive la France ! »

Une gerbe a été déposée pour rendre hommage à tous les enfants de Cremps disparus durant la guerre.



Actes de cruautés sur des équidés

Le 21 septembre, à l'initiative de Jean-Marie Laudat, Président du Comité Départemental d'Equitation du Lot, une réunion d'informations et de recommandations a eu lieu pour prévenir les « actes de cruautés sur des équidés ». La Mairie de Cremps a mis à disposition la salle des fêtes qui a accueilli plus de 70 personnes, venant du Lot et des départements voisins. Sont intervenus, la Gendarmerie de Cahors avec le Capitaine Nicolas Nénil et l'adjudant-chef Daniel Bertolino référent sûreté en prévention ainsi que Daniel Lauprêtre chef pôle élevage à la chambre d'agriculture du Lot. Des conseils ont été donnés : effectuer une surveillance quotidienne, éviter de laisser les équidés la nuit dans des prés facile d'accès, éviter de laisser les licols au pré, envisager la pose de caméra de chasse, porter plainte rapidement et ne jamais faire justice soit même, appeler le 17, ne procéder à aucune modification des lieux pour laisser travailler la gendarmerie scientifique. Jean-Marie Laudat demandera aux sociétés de chasse d'intervenir au moindre comportement suspect (véhicule ou présence inhabituelle d'individus à proximité de pâturages. Plus d'infos : <https://www.referentsurete.fr> ou facebook.com/gendarmerie046/



« Je remercie Nathalie Ricard et son conseil municipal d'avoir accueilli tous ces professionnels, ainsi que Catherine Marlas, conseillère départementale, Joceline Cournède et Claude Conquet représentants le Maire. »

Jean-Marie LAUDAT

Informations des syndicats

SESEL - Syndicat de l'eau

Le SESEL (Syndicat de l'Eau du Sud Est du Lot) est le nouveau Syndicat qui a la compétence de la gestion de l'eau. La loi NOTRe a donné cette compétence aux communautés de communes. La Communauté de Communes de Lalbenque Limogne a décidé de confier cette compétence à un syndicat mixte. Mais elle a demandé aux 3 syndicats existants de fusionner. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, les syndicats de l'Iffernet, du Bournac et de Belfort Montdoumerc ont fusionné pour créer le SESEL.

Ce nouveau syndicat a la compétence de la gestion de l'eau potable, mais aussi de l'assainissement collectif pour les communes qui en possèdent un (ce qui n'est pas le cas de Cremps).

35 communes sont regroupées dans le SESEL : 23 de la CCPLL, 7 du grand Cahors, 4 du grand Figeac et 1 du villefranchois. Cela représente une population de 11 500 habitants, 8 150 abonnés et 818km de canalisation. Chaque commune est représentée par un délégué. Lors de la réunion de reprise du 7 septembre Didier PECH (ancien Président du Bournac) a été réélu Président.

Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Catherine Marlas reconduite à la présidence du Parc les 114 délégués, réunis en comité syndical électif, à Labastide-Murat, ont réélu Catherine Marlas, seule candidate, à la présidence du Parc naturel régional des causses du Quercy. Le nouveau bureau a également été élu. Lundi 3 août, l'Espace Murat de Labastide-Murat accueillait les 114 délégués du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, dont les deux tiers, issus des récentes élections municipales, étaient nouveaux. Il s'agissait d'un Comité syndical électif avec à l'ordre du jour l'élection à la présidence du Parc et l'élection du bureau syndical.

Seule Catherine Marlas, présidente sortante, avait fait acte de candidature pour cette élection. Dans son intervention liminaire, la candidate est revenue sur son dernier mandat rappelant le développement des partenariats, l'obtention du label Géoparc mondial Unesco, la gestion de la Réserve naturelle géologique et les projets soutenus sur tout le territoire.



Elle a dessiné les contours de sa politique : construction de la Maison du Parc à Labastide-Murat, reprise du projet de la Maison Pesteil à Gramat, construction d'une Maison de la Réserve à Bach et rayonnement du territoire à l'international. Avec 96% des voix, sa candidature a été plébiscitée par les élus du territoire. Dans un second temps, le Comité syndical a élu, à l'unanimité, le nouveau bureau du Parc, désormais composé de :

- Pour le collège des Régions : Madame Piqué et Messieurs Daubet, Garrigues, Guilhaumon, Labarthe
- Pour le collège du Département : Madame Ginestet, Messieurs Raffy, Rigal et Verdier
- Pour le collège des Communautés de communes : Madame Masbou (Grand Figeac), Messieurs Cherer (Causses de Labastide-Murat), Sauvier (Pays de Lalbenque-Limogne), Marx (Grand Cahors) et Proença (Cauvaldor)
- Pour le collège des communes : Mesdames Elias (Gramat), Gabiot (St-Géry-Vers), Jourdan (Marcilhac-sur-Célé), Prunet (Saint-Simon) et Messieurs Boucher (Lentillac-du-Causse), Gouraud (Vaylats), Laverdet (Montfaucon), Méjécaze (Rocamadour), Reymann (Lugagnac) et Ortalo (Larnagol).

Dans leurs conclusions, les représentants de la Région et du Département, respectivement Patrice Garrigues et Serge Rigal, assuraient le Parc du soutien de leurs collectivités tandis que la présidente en retour remerciait l'ensemble des délégués pour la confiance accordée, assurant que le territoire comptait sur chacun d'entre eux pour mener à bien les politiques à venir du Parc.

Le SICTOM est le syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

33 communes collectées - sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Blanc et de la communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne.

12 agents permanents - **1 contractuel à temps non complet** (10 à 12 saisonniers) - Environ **2600** conteneurs collectés - **158 004 km** parcourus - **5 camions** de collecte de 19 tonnes - **2 932 tonnes** de déchets **non recyclables** qui partent pour MONTECH au centre d'enfouissement (**140 € HT la tonne**) - **1 461 tonnes** de déchets recyclables qui partent pour le centre de tri du SYDED à Catus (**65 € HT la tonne**)

Les enjeux de la redevance incitative

Après une étude de faisabilité globale menée sur les six collectivités de collecte du département du Lot, quatre d'entre elles, dont le SICTOM des Marches du Sud Quercy, ont pris la décision de faire évoluer le mode de financement du service public de gestion des déchets et de mettre en place prochainement une tarification incitative, sous la forme d'une redevance incitative (REOMI). Délibération prise le 15 mai 2018.

Pourquoi passer à la redevance incitative ?

Dans un contexte de hausse des taxes sur les activités polluantes (TGAP), la tarification incitative est un **levier efficace pour réduire les quantités de déchets et améliorer leur valorisation**, tout en **maîtrisant les coûts du service de collecte et de traitement**.

Elle permet de responsabiliser les producteurs de déchets (habitants, administrations, associations et entreprises) en les amenant à faire évoluer leurs pratiques et comportements.

De plus, le Grenelle de l'Environnement prévoit que toutes les collectivités mettent en place une « tarification incitative » pour la gestion des déchets. Cette orientation est confirmée par la nouvelle loi de transition énergétique (LTECV) du 17 août 2015 qui fixe des objectifs de population couverte : 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025, contre 5 millions en 2016.

En 2018 un lotois produisait **612kg de déchets/an** (ordures ménagères, recyclable, verre et déchetterie) contre **577 kg** en 2015. Il est nécessaire d'inverser cette tendance de hausse.

Quels sont les modes de financement actuels du service public de gestion des déchets ?

Sur notre territoire, 2 modes de financement se côtoient :

- La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (ou TEOM) qui est un impôt. Cette taxe est additionnée à la taxe foncière calculée sur la base de la valeur locative des propriétés bâties. Elle est donc sans lien avec le service rendu. Elle vaut pour les habitants de la Communauté de Communes du Quercy Blanc (CCQB).
- La **redevance d'enlèvement des ordures ménagères** (ou REOM), qui n'est pas un impôt mais une contrepartie financière d'un service. Elle vaut pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne (CCPLL). Le passage à la redevance incitative permettra une **harmonisation de la facturation** entre les usagers du territoire du SICTOM.

Ce qui va changer pour les usagers...

Changement du mode de collecte : Aujourd'hui vous avez l'habitude de porter vos poubelles à des points de collecte, demain le camion passera collecter vos déchets devant votre porte (sous réserve de faisabilité). Le nombre de ramassages pourra ainsi être moins important qu'actuellement. Les bacs et les camions de collecte seront pucés, afin d'identifier les producteurs.

Changement de la facturation : La facture sera émise au nom du producteur de déchet et fera apparaître une **part fixe** (correspondant à un abonnement) et une **part variable** en fonction du volume du bac et du nombre de levées.

A terme, la **TEOM disparaîtra de votre taxe foncière** pour être remplacée par une facture « déchet » à part entière comme votre facture d'eau ou d'électricité. **La mise en place a commencé... doucement mais sûrement.**

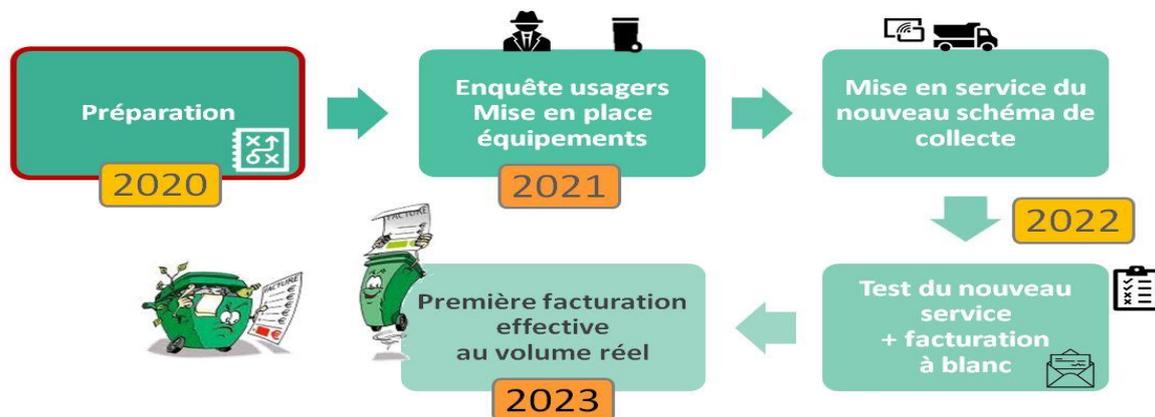
La redevance incitative est un projet important qui va s'étaler sur plusieurs années, selon différentes phases (voir calendrier ci-dessous).

Pour cette **deuxième moitié d'année 2020** un repérage terrain est en cours sur toutes les communes afin de créer les futures tournées des camions de collecte, avec comme objectif, le passage en porte à porte du maximum de foyers quand les conditions permettent le passage et le retournement du camion si nécessaire.

Pour ce qui est de **l'année 2021**, les principaux axes de travail vont être :

- Le recensement des foyers avec le passage d'enquêteurs à chaque habitation pour informer et collecter les informations nécessaires à la future facturation.
- L'organisation de réunions publiques à destination des usagers à travers le territoire
- La distribution des bacs pour tous les foyers
- L'aménagement des points de collecte pour les personnes ne pouvant être en porte à porte

Calendrier de mise en place



Vote des tarifs appliqués en 2023 avant le 31 décembre 2022



Informations diverses

MSAP
Maison communautaire
38 Place de la Bascule - 46230 LALBENQUE
msap.lalbenque@orange.fr - Tél. 05 65 24 22 55

**Vous recherchez une aide administrative, un soutien social, une formation, et une recherche d'emploi...
La MSAP, c'est la possibilité en un même lieu, d'être accueilli par du personnel qualifié et formé.**

*Portée par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, la Maison de Services aux Publics (MSAP) a pour mission de vous accueillir, informer, conseiller et faciliter vos démarches administratives.
Vous y trouverez de la documentation ainsi qu'un poste informatique avec connexion internet. Des entretiens confidentiels sont possibles pour répondre au mieux à vos attentes.
Deux animateurs sont là pour vous aider.*

LES HORAIRES

Sans rendez-vous	Sur rendez-vous
Lundi : 13h30 - 16h30	Lundi : 8h30 - 12h30
Mardi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30	Jeudi : 13h30 - 16h30
Jeudi : 9h30 - 12h30	Vendredi : 8h30 - 12h30

Pluviométrie

Mas de Vinel : Soit un total de 543.50 mm

Janvier : 38 mm

Février : 49 mm

Mars : 99 mm

Avril : 48 mm

Mai : 74.50 mm

Juin : 149.50 mm

Juillet : 1 mm

Août : 84.50 mm

Biargues : soit un total de 397 mm

Janvier : 16 mm

Février : 50 mm

Mars : 62 mm

Avril : 41 mm

Mai : 77 mm

Juin : 92 mm

Juillet : 2 mm

Août : 57 mm

Urbanisme

Les demandes d'occupation du 1er janvier au 31 août 2020 sont au nombre de 12 réparties en :

* Permis de Construire : 4 * Déclaration préalable : 7 * Certificat d'urbanisme : 1

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi un registre de concertation est disponible à la mairie jusqu'à fin 2021.

En attendant la validation du PLUi, la carte communale reste en vigueur, consultable à l'adresse suivante :

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Departement_CC_CARTELIE&service=DDT_46

Les Veillées du Parc (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy)

La brebis des Causses du Lot : sa laine et ses usages au fil du temps

Le Département du Lot possède une population ovine autochtone très importante, connue sous le nom de race ovine des Causses du Lot et localement la Caussenarde.

Reconnaissable entre toutes avec ses tâches qui forment notamment un cercle noir autour des yeux, elle est plus connue sous le nom de brebis à lunettes.

Quelles sont ses origines et son évolution au fil des siècles ? Quelle est la reconnaissance de cette race pour les qualités de sa laine ? Quelle est l'évolution des métiers, des savoir-faire et des différentes filières de valorisation ?

Au cours de cette soirée, l'association La Caussenarde présentera son ouvrage sur la laine de cette brebis et ses usages à travers l'histoire. Cette soirée sera aussi l'occasion de découvrir différents produits issus de la transformation de cette matière noble ainsi que quelques démonstrations de savoir-faire : cardage, filage, feutrage etc...

Rendez-vous le Vendredi 18 décembre à 20h30 à la salle des fêtes de Cremps

Etat des lieux du déploiement Fibre - Orange nous informe

Sur la commune Cremps, il a été identifié 302 logements. Ils sont raccordés depuis l'armoire 02 de CREMPS/NRO de Lalbenque. Au 12/10/2020 la commune est couverte à 93,7% soit 283 logements raccordables.

3 secteurs sont en cours de travaux avec des permissions de voiries en attente de validation :

- Mas de Batié Cremps 385 ml de création Aérien
- Pouzergues Le Clos Bas 1000 ml de création Aérien
- RD 26 - Cremps (Les Cabanes) 485 ml de création Aéro/Sout

L'objectif est de clôturer le déploiement au 31/12/2020.



Cours de Qi Gong à Cremps le mercredi de 14h à 15h15

Dans un monde qui n'est pas loin d'exiger que nous vivions en mode accéléré, la précipitation de la vie courante et les modes de vie nous engourdissent au point de nous rendre insensible à notre ressenti. Ralentir est possible, ralentir est une question de bien-être. La lenteur permet de faire mieux, de mieux assimiler.

En qi gong, on effectue une combinaison de mouvements lents, de gestes particuliers associés à des techniques de respiration et de visualisation qui permettent de retrouver du plaisir, de l'harmonie entre son corps et son esprit, une certaine sérénité.

Qu'est-ce que le qi gong ? Qu'est-ce que le qi ? Qu'est-ce que la pratique ?

Le qi ou l'énergie existe partout et dans toute chose, c'est la source, la base de la vie. Ce qui se produit à partir du mouvement du Qi est connu sous le nom de pratique - **Gong**. Ainsi pour tout ce qui existe dans le monde, la pratique est toujours présente.

Les énergies sont en interaction permanente, ainsi celle de l'homme avec celle de tout ce qui nous entoure. La fonction du qi est capitale dans le corps humain comme dans toute vie, l'énergie créant la forme. Le **qi gong** est une pratique de santé de tradition chinoise qui est une méthode pour entretenir son énergie vitale.

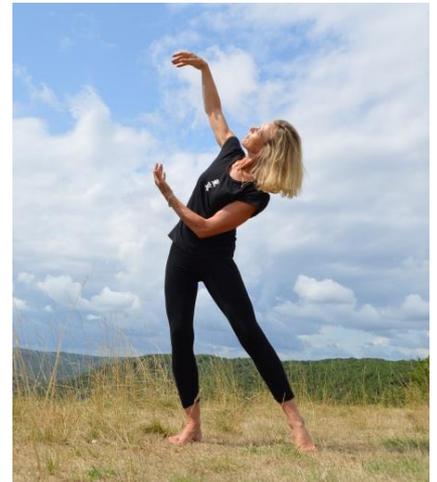
Depuis toujours dans l'esprit des chinois, l'état de bonne santé est déterminé par le maintien de la libre circulation de l'énergie dans le corps qui doivent restés ouverts et sans blocages. La circulation du qi peut être libérée par 3 grands types de pratique : l'acupuncture, les massages (massages ayurvédiques, tuina, shiatsu), et des pratiques comme le yoga, le Do-In, et le qi-gong.

Cette discipline est donc un bon moyen de prendre en main et de se réappropriier sa santé.

A qui s'adresse le qi gong ?

A toutes personnes, quel que soit l'âge, l'état de santé, la mobilité.

Il suffit de souhaiter prendre soin de sa santé et se sentir bien, mieux physiquement et émotionnellement. Les personnes fatiguées retrouvent de l'énergie, les personnes tendues retrouvent la sérénité et de la souplesse dans la mobilité.



Les cours

Ils sont dispensés par Florence Cordelier, enseignante certifiée :

- de Méditation Sheng Zhen
- de l'école de l'Onde du Dragon associée à Mantak Chia
- et, également de l'institut européen IOKAI Shiatsu, pour enseigner le Do-In (étirements et auto-massages de tradition japonaise) utilisé pour les échauffements.

A Cremps, les cours ont repris le 14 septembre 2020 et ont lieu chaque mercredi de 14h à 15h15 à la salle des fêtes : La participation aux cours nécessite une tenue confortable, un tapis ou une couverture pour la relaxation proposée à la fin de chaque séance. Les tarifs sont : 210 € par an pour un cours.

Les abonnements sont payables en 3 fois avec 25% de réduction pour les membres d'un même foyer ; il existe aussi des cartes de 10 séances pour 90€. Dans tous les cas, l'adhésion à l'association est de 15€ par personne.

Pour découvrir la pratique, une séance est offerte. Il est possible de démarrer en cours d'année, des mini-stages sont proposés en demi-journée le week-end.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Florence Cordelier : 06 63 32 95 21 ou lesmouvementsducoeur@gmail.com

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	L	A	N	G	O	U	S	T	I	N	E
II	E	C	O	E	U	R	E	M	E	N	T
III	G	O		R		I	D		N		R
IV	U	R	U	B	U		E	T	A	L	A
V	M	E	N	E	R	E	N	T		U	N
VI	I		I		S	U	T		M	I	G
VII	N	A	T	I	O	N	A	L	I	S	E
VIII	E	L	E	G		E	R	E	G	E	M
IX	U		S	L	O	T	I		A		E
X	S	A		O	N		S	A	L	O	N
XI	E	N	G	O	U	L	E	V	E	N	T

Solution du problème N° 37

Problème N° 38

Horizontalement. I. Utile au jardinier.— II. Soins de beauté.— III. Net.— IV. Métal.— V. Paquets. De droite à gauche : lisière.— VI. Déplacer.— VII. Monnaie.— VIII. Doublé dans un film comique.— IX. Possessif. Préposition.— X. Peut qualifier un groupe.— XI. Fines. Fils de Tyro.-

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

Verticalement. 1. Ne pas donner satisfaction.— 2. Offre publique d'achat. Petit cours. Vainqueur d'un scrutin.— 3. Ne sont plus auxiliaires.— 4. Encouragement. Seconde épouse d'Athamas. Démonstratif.— 5. Bigots. Capable.— 6. Dans le plutonium. Ville d'eaux. Ville d'île.— 7. Parcourra des yeux. Spécialiste.— 8. Augmenter la voilure. Déesse grecque.— 9. Poursuivent des investigations.— 10. Île. Drame japonais.— 11. A l'art du bien parler.-